



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

église de Saint-Savin

Question écrite n° 8139

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le dossier de la restauration et de la mise en valeur de l'ancienne abbatale de la commune de Saint-Savin (Hautes-Pyrénées). Classé monument historique, ce joyau de l'art roman pyrénéen a bénéficié, il y a quelques années, de quelques tranches de restauration afin de remettre en état et de rétablir partiellement l'architecture extérieure originelle de l'édifice. Toutefois, la remise en état extérieure n'est toujours pas totalement effectuée, et l'intérieur de l'abbatale attend toujours une restauration et une mise en valeur d'ensemble. L'église de Saint-Savin est un patrimoine unique dans les Hautes-Pyrénées, mais particulièrement vulnérable et exposé aux rudesses du climat montagnard. A cet égard, il requiert la plus grande attention de la part de ses services. Elle lui demande donc de lui indiquer ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la restauration et la mise en valeur de l'ancienne abbatale de Saint-Savin (Hautes-Pyrénées). Depuis 1991, la direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées a réalisé plusieurs campagnes de travaux relatifs à la couverture et au sol de l'aire du cloître, à la restauration de l'orgue et de son buffet daté de 1557, à la restauration des planchers de l'église et à la restauration de divers objets mobiliers. Ces opérations, d'un coût total de 500 000 EUR, ont tenu compte des faibles disponibilités financières de la commune et ont été financées à 50 % par l'Etat. L'état sanitaire de ce monument n'apparaît pas préoccupant et son entretien semble assuré. Il apparaît néanmoins que les couvertures en ardoise devront faire l'objet d'une campagne de remise en état à moyen terme. De même, la mise en valeur de la voûte intérieure de l'église abbatale, qui n'a pu être programmée en 2003, devra bénéficier d'une intervention dans les tout prochains exercices budgétaires.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8139

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4724

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2456